

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 624

14 mars 2013

SOMMAIRE

ABS Funding S.A.	29923	Interfab SPF, S.A.	29951
Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	29908	International Finance Services S.A.	29952
Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l.	29909	International Finance Services S.A.	29951
Apsu S.à r.l.	29939	International Finance Services S.A.	29951
Aramis Invest S.A.	29919	International Finance Services S.A.	29951
Argoinvest S.A.	29919	International Islamic Liquidity Management S.A.	29949
Asset Backed-H S.A.	29909	International Islamic Liquidity Management S.A.	29949
Azalea S.A.	29920	International Oil Products, SA SPF	29949
Bail S.A.	29908	Investment Grade Europe S.A.	29947
Blanchisserie Monplaisir S.A.	29908	Invista European Real Estate Finance S.à r.l.	29947
CinEast	29916	Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l.	29920
Dasos Timberland Fund II	29923	LBC Luxco S.à r.l.	29950
Dupont-Eubelen Patrimoine S.A.	29912	LBC Vesta Holdings S.à r.l.	29950
Gemalog S.A.	29948	LBP Luxco S.à r.l.	29950
G-Six-G, SA SPF	29916	Livingston s.à r.l.	29951
ICI Consulting S.à r.l.	29947	LSF7 Lux Investments VI S.à r.l.	29909
ID Holding S.A.	29952	Maître Lichter S.à r.l.	29906
IEN Holding S.à r.l.	29948	Marquesa S.A.	29950
IHC S.à r.l.	29949	Master Car S.à r.l.	29952
IILM Holding S.A.	29948	New Wind S.à r.l.	29952
IILM Holding S.A.	29948	Yael S.A. S.P.F.	29912
Immobilière Mühlenbach S.A.	29946		
Innova RS Holding S.à r.l.	29946		

Maître Lichter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6570 Osweiler, 16, Siesgaass.

R.C.S. Luxembourg B 174.690.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Thomas LICHTER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54595 Prüm, Fuhrweg 24.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Maître Lichter S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Osweiler.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Montage von genormten Baufertigteilen, die Verlegung von Holzböden, Trockenausbauten sowie den Verkauf und Einbau von Möbeln aller Art.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Thomas LICHTER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54595 Prüm, Fuhrweg 24, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Thomas LICHTER, Schreinermeister, geboren in Bitburg (Deutschland) am 15. Januar 1966 wohnhaft in D-54595 Prüm, Fuhrweg 24.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6570 Osweiler, 16, Siesgaass.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LICHTER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 janvier 2013. Relation: ECH/2013/132. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. Januar 2013.

Référence de publication: 2013015204/108.

(130017458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 18 janvier 2013 que Monsieur Olivier LIEGEOIS a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

De plus, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur et président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Patrick MOINET, administrateur;
- Monsieur Luc GERONDAL, administrateur; et
- BF Consulting Sàrl, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016886/19.

(130019959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

W. S. A. s. à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange,

R.C.S. Luxembourg B 16.461.

—
Lors de la réunion du conseil d'administration du 17 décembre 2012, il a été décidé que Monsieur Pierre Schreiner demeurant à Rumelange, B.P.15, L-3701 a été nommé administrateur de l'Agence de Gestion de Dépôts -Warehouses Service Agency, comme successeur de feu Monsieur John Castegnaro.

Le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2013016817/11.

(130019956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Blanchisserie Monplaisir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 20, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 76.757.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 29 janvier 2013 que:

- l'actionnaire unique a pris note de la démission de Monsieur Didier JACOB en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} février 2013,

- Madame Liliane LENTZ-WOLFF, née le 5 octobre 1959 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Strassen, 106 rue des Romains, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 janvier 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2013.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 31 janvier 2013 que:

- Monsieur Laurent HANUS a été révoqué de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 janvier 2013,

- Monsieur Didier JACOB, né le 11 septembre 1966 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 7 rue des Sorbiers, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 et ce pour une durée indéterminée. Monsieur JACOB dispose d'un pouvoir de signature individuel dans le cadre de la gestion journalière de la Société et d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne les autorisations d'établissement de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013016891/24.

(130020385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Asset Backed-H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.280.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,
- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-H S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013016830/18.

(130020617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

**Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF7 Lux Investments VI S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.875.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of January.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 38,914,000.- and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91796 (the Sole Shareholder);

being the holder of all the 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of "LSF7 Lux Investments VI S.à r.l." (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

duly represented by Me Serge ZEIEN, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed together with such notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.
2. that the agenda of the resolutions is the following:
 - i. waiver of the convening notice of the general meeting;
 - ii. change of the Company's name;

- iii. amendment and restatement of article 1 of the Company's articles of association; and
- iv. amendment of article 18 of the Company's articles of association.
- v. miscellaneous

3. that after due consideration of the above, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to "Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l. ".

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 1 of the Company's articles of association, which will read henceforth, in its English version, as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l." (the Company) qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the third paragraph of article 18 of the articles of association of the Company, which article will therefore read henceforth, in its English version, as follows:

" **Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). The manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.100.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 38.914.000,- et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique);

laquelle comparante étant détentrice de l'ensemble des 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de «LSF7 Lux Investments VI S.à r.l.» (la Société), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée selon acte du notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

représenté ici par Me Serge ZEIEN, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. que l'Associé Unique représente l'ensemble du capital social émis et souscrit de la Société, qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

2. que l'ordre du jour est le suivant:

i. renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale;

ii. changement du nom de la Société;

iii. modification et refonte de l'article 1^{er} des statuts de la Société; et

iv. modification de l'article 18 des statuts de la Société.

v. divers

3. qu'après avoir consciencieusement revu ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer à toutes formalités de convocation de la présente assemblée générale et déclare avoir pleine connaissance de l'objectif des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l.».

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui se lira dorénavant, dans sa version française, comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l.» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le troisième paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société, lequel article se lira dorénavant, dans sa version française, comme suit:

« **Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associé(s). Le gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.100.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Zeien, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 janvier 2013. Relation: RED/2012/62. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 janvier 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013013796/144.

(130016040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Dupont-Eubelen Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 73.013.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 30.11.2012

L'Assemblée:

- prend acte de la démission de Madame EUBELLEN Isabelle de son poste d'administrateur et administrateur-délégué
- prend acte de la démission de Monsieur EUBELLEN Emmanuel de son poste d'administrateur
- décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe DUPONT domicilié 2 Avenue du X Septembre à L 2550 Luxembourg et de le nommer administrateur-délégué
- de nommer en remplacement de Monsieur Emmanuel EUBELLEN, Monsieur Quentin DUPONT domicilié 2 Avenue du X Septembre à L 2550 Luxembourg
- de nommer en remplacement de Madame Isabelle EUBELLEN, Mademoiselle Héloïse DUPONT domiciliée 2 Avenue du X Septembre à L 2550 Luxembourg Les mandats d'administrateur prendront fin, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2017.

Le mandat d'administrateur-délégué est à durée indéterminée.

- de nommer comme Commissaire aux Comptes Madame WILLEMET Marie-Denise domiciliée prof. 4 Rue d'Arlon à L 8399 Windhof en remplacement de LUCOS CONSULTING S.A. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

DUPONT Philippe

Administrateur

Référence de publication: 2013016964/26.

(130020322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Yael S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 174.676.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois «NEW ENTERPRISES S.A.», établie et ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 44050,

ici représentée par Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, née à Messancy en Belgique le 13 décembre 1975, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

ci-après dénommée «le comparant».

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Yael S.A. S.P.F.» (la «Société»), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre 1/ les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et 2/ les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. Elle pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à six cent mille Euros (600.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de six cent euros (600.- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^e vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de SIX CENT MILLE EUROS (€ 600.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.000,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Le comparant agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Céline STEIN, employée privée, née à Hayange en France le 23 juillet 1973, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt;
 - b) Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, née à Arlon en Belgique le 24 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt;
 - c) Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, née à Messancy en Belgique le 13 décembre 1975, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Auditeurs Associés, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 93937.
4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.
5. L'adresse de la société est fixée au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, agissant en sa dite qualité, connu du notaire instrumentaire, par nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: ROCKENS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/01/2013. Relation: EAC/2013/1191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014751/190.

(130016949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.073.

La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

De plus, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Isabelle HAMER pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012.

L'Assemblée décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012, le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, ayant son siège social Route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

En outre, le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler Madame Isabelle HAMER au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013017016/27.

(130019894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

CinEast, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2142 Luxembourg, 1, rue Paul Medinger.

R.C.S. Luxembourg F 9.420.

STATUTS

Entre les soussignés, dénommés ci-après «membres fondateurs», il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 (telle qu'elle a été modifiée):

LIPKA Radoslaw, né le 29.12.1976 à Varsovie (Pologne), fonctionnaire, polonais, demeurant à 1, rue Paul Medinger L-2142 Luxembourg

DEDECIUS Hynek, né le 24.04.1976 à Frydlant (République Tchèque), fonctionnaire, tchèque, demeurant à 1, rue Jean-Pierre Koenig L-1865 Luxembourg

KARCZEWSKI Maciej, né le 11.12.1973 à Kielce (Pologne), indépendant, polonais, demeurant à 23, Grand rue, L-9410 Vianden

1. Dénomination et Siège. L'association sans but lucratif est dénommée «CinEast».

Son siège social est établi à 1, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg

La durée de l'association est illimitée.

2. Objet.

a) L'association a pour objet principal:

L'organisation du Festival CinEast (Festival du Film d'Europe centrale et orientale au Luxembourg) incluant des projections cinématographiques ainsi que différents événements d'accompagnement (concerts, expositions, rencontres,

débats, workshops, soirées musicales, etc.) dans le but de promouvoir la cinématographie et la culture des pays d'Europe centrale et orientale au Luxembourg.

b) L'association a pour objets annexes:

- L'organisation ou la co-organisation d'événements culturels en dehors de la période du festival.
- L'organisation de séminaires, de workshops ou autres événements destinés aux professionnels du cinéma.
- L'organisation de projections et d'activités destinées au jeune public.
- Le développement des compétences de ses membres leur permettant de mieux réaliser les buts de l'association.
- L'organisation ou la co-organisation d'une action caritative à l'occasion du festival.

c) Afin de réaliser les objets ci-dessus l'association peut:

- collaborer ou créer des partenariats avec toute entité publique ou privée;
- effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement;
- administrer et gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins;
- employer des personnes ou leur confier la réalisation de certaines tâches qu'elles soient membres ou non de l'association.

L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

3. Membres de l'association. L'association comporte les catégories de membres suivantes: membres effectifs, membres correspondants et membres d'honneur. Seuls les membres effectifs sont des membres de plein droit et disposent du droit de vote. La liste des membres effectifs est complétée chaque année par indications des modifications qui se sont produites au 31 décembre. Le nombre des membres ne pourra être inférieur à trois.

3.1. Les membres effectifs

Peut devenir «membre effectif» de l'association toute personne physique, association ou organisation qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage à CinEast en s'engageant activement par son soutien moral et matériel. Il est admis par décision à la majorité simple du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite.

3.2. Les membres correspondants

Peut devenir «membre correspondant» toute personne physique, toute association ou organisation qui soutient l'association ou sympathise avec elle. Il est admis par décision à la majorité simple du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite.

Les membres correspondants ne disposent pas du droit de vote. Cependant ils participent à la vie de l'association et peuvent directement ou par l'intermédiaire d'un membre effectif faire toute proposition au conseil d'administration.

3.3. Les membres d'honneur

Peut devenir «membre d'honneur» toute personne physique qui se distingue particulièrement dans le soutien pour l'association. L'admission d'un membre d'honneur est formalisée par une résolution de l'assemblée générale. Les membres d'honneur ne disposent pas du droit de vote.

4. Démission / Exclusion. Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs par écrit.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Avant toute décision du conseil d'administration puis de l'assemblée générale, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en indique le souhait, l'occasion de s'exprimer y relativement.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

5. Ressources / Dons. Les ressources de l'association peuvent comprendre notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons, legs ou sponsoring en sa faveur, les participations aux frais des manifestations organisées, les produits d'activités lucratives non récurrentes.

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

5.1. Montant des cotisations

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres effectifs est fixé par le conseil d'administration et ne peut être supérieur à 100 euros par an.

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres correspondants est fixé par le conseil d'administration et ne peut être supérieur à 20 euros par an.

6. Administration. L'association est administrée par le conseil d'administration, composé de 3 à 5 membres, qui sont élus par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre. Le conseil d'administration se compose au moins d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier.

La durée des mandats des membres du conseil d'administration est de deux années. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Le conseil d'administration peut confier la réalisation de certaines tâches à des membres de l'association ou à des tiers soit contre rémunération soit de façon bénévole.

Le Président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres du conseil d'administration sont nécessaires (dont obligatoirement celle du président ou celle du trésorier).

Par dérogation de cette règle le Président, le Vice-Président et le Trésorier peuvent engager l'association par leur seule signature pour les actes dont la valeur ne dépasse pas 500.- euros

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association, et exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément aux objets de l'association. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

7. Assemblée générale. L'assemblée générale se compose de tous les membres effectifs et est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (20%) des membres effectifs le demandent par écrit au conseil d'administration. La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou e-mail). Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, et transmise dans le même délai de 8 jours doit être portée à l'ordre du jour.

Passé ce délai, toute proposition de changement de l'ordre du jour doit être acceptée pendant l'assemblée générale respective.

Toute décision de l'assemblée générale est prise à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé expressément autrement par les statuts ou par la loi.

Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

En raison de leur implication très importante dans les activités de l'association les membres du conseil d'administration disposent au minimum de 33% des voix à l'assemblée générale et ces voix sont réparties de façon égalitaire entre tous les membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les sujets suivants: modifications des statuts, nomination et révocation des administrateurs, approbation des budgets et des comptes ainsi que la dissolution de l'association.

Toute délibération de l'assemblée générale concernant une modification des statuts doit se faire dans les conditions de l'art. 8 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance de tous les membres par le conseil d'administration, par écrit (lettre ou e-mail), dans un délai d'un mois. La communication de ces résolutions à des tiers exige, en dehors des cas prévus par la loi, une décision de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités et les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et présentés à l'assemblée générale par le conseil d'administration.

8. Affiliation. L'association peut s'affilier à toute organisation nationale ou internationale compatible avec ses objets. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale.

9. Dissolution. La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'art. 20 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. La décision de l'assemblée générale qui prononce la dissolution déterminera aussi l'affectation des biens restants de l'association.

10. Dispositions diverses. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Fait à Luxembourg, le 23.01.2013.

Radoslaw Lipka / Hynek Dedecius / Maciej Karczewski

Membres fondateurs

Référence de publication: 2013015452/135.

(130017170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Aramis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.308.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2012 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

- 1) Transfert du siège social de la société au 4, rue de la Poste, L-8038 Strassen.
- 2) Ratification de la démission en date du 2 août 2012 de l'administrateur Mme Jacqueline Heynen, née le 2 janvier 1956 à Dudelange et demeurant au 20, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen.
- 3) Ratification de la démission en date du 2 août 2012 de l'administrateur M. Paul Lux, né le 25 mai 1948 à Ettelbruck et demeurant au 20, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen.
- 4) Ratification de la démission en date du 3 septembre 2012 de l'administrateur Mme Béatriz Dos Santos, née le 19 juin 1978 à Nancy et demeurant professionnellement au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.
- 5) Nomination de Madame Françoise Goosse, née le 3 octobre 1967 à Bastogne et demeurant à 4 rue de la Poste L-8038 Strassen aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 années, mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018.
- 6) Nomination de Monsieur Michel Antoine, né le 6 juin 1969 à Namur et demeurant à 4 rue de la Poste L-8038 Strassen aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 années, mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018.
- 7) Nomination de Monsieur Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck et demeurant à 16 rue des Primevères L-2351 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 années, mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013016859/28.

(130020319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Argoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.496.

—
EXTRAIT

En date du 27 décembre 2012, l'Actionnaire unique de la société a pris les décisions suivantes:

- Les mandats des administrateurs de Catégories A et B et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Actionnaire unique a décidé de réélire aux fonctions d'administrateur et de Commissaire aux Comptes pour une durée de un an:
 - Charles BERNEY, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1943 à Lausanne (Suisse), demeurant au chemin de la mousse 105 à CH-1226 Thônex (Suisse), Administrateur de Catégorie A
 - Laurent MULLER, docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Administrateur de Catégorie B
 - M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Administrateur de Catégorie B
 - la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat étant arrivé à échéance;

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016863/26.

(130020656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Azalea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.789.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 janvier 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur et est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), et Monsieur GALIONE Gioacchino, expert-comptable, né le 4.01.1982 à La Louvière (Belgique), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs KARA Mohammed et DIEDERICH Georges, administrateurs sortants.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

AZALEA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013016871/20.

(130020416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 221.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.557.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

before us Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B93.081), hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given on December 11th, 2012.

The said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notary deed dated 14 May 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 632 of 11 June 2003, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new signing regime to facilitate the payment process for amounts not exceeding EUR 500,000.-. The Company shall be bound by the signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. Every payment exceeding the amount of EUR 500,000.- will be subject to the approval of the board of managers of the Company through resolutions.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new quorum of presence for the meetings of the board of managers of the Company, in case of plurality of managers, so that any meeting of the board of managers

will be validly held by the participation of at least two managers of the Company, either present in person or by representative.

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved that any decisions of the board of managers, including the decision pertaining to the annual accounts, will be validly taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto.

Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to restate article 11 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 11. Managers.** The Company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the object of the Company, except those expressly reserved by the Company Law to the general meeting of partners.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The Company shall not enter into any contract or commitment which commits the Company to a total expenditure over the term of the contract or commitment in excess of EUR 500,000.- without any such contract or commitment being approved by resolution of the board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of partners for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not.

In case of plurality of managers, any meeting of the board of managers shall take place in Luxembourg and shall require the presence of at least two managers either present in person or by representative, which shall form a quorum.

Decisions of the board of managers, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de Décembre,

Par-devant nous Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B93081), ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 14 mai 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 632 du 11 juin 2003 (la «Société») a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau régime de signature afin de faciliter le processus de paiement des sommes ne dépassant pas EUR. 500.000,-. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature. Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil d'administration à travers des résolutions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau quorum de présence aux réunions du conseil de gérance de la Société, en cas de pluralité de gérants, de telle sorte que chaque réunion du conseil de gérance se tiendra valablement si au moins deux gérants y participent, en personne ou représenté.

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé que les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels seront adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article 11 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Gérants.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la Loi concernant les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels sont adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les gérants auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. LAC/2012/61947. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015140/142.

(130017422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

ABS Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.075.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 janvier 2013

La démission de Monsieur Thierry Hubert de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Angelo De Bernardi, employé privé, né le 4 Mai 1943, à Esch-Sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, licencié en sciences économiques et financière, est nommé nouveau administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La résiliation de Grant Thornton Lux Audit S.A. de son poste de Commissaire de la société est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, est nommé Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'année 2012.

Luxembourg, le 23 Janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

ABS FUNDING S.A.

Lara Nasato

Administrateur

Référence de publication: 2013016838/23.

(130020631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Dasos Timberland Fund II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.645.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of December

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dasos II, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, and which registration with the Luxembourg trade and companies registry is pending,

here represented by Hadrien Forterre, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 December, 2012; and

Dasos Capital Oy Ltd, a Finnish private limited liability company with registered address at Tekniikantie 12, 02150 Espoo, Finland, and registered with Finnish Trade Register under number 1988078-1,

here represented by Hadrien Forterre, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Espoo on 21 December, 2012.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which it declares to establish as follows:

Chapter I. Definitions, Name, Registered office, Object, Duration

1. Definitions. In these articles of association (the Articles], the following terms shall have the meaning set out below. In cases of inconsistencies between the Articles and the Issuing Document, the Articles shall prevail.

"Advisory Committee"	means the advisory committee of the Fund composed of at least three (3) and maximum (7) members who are representatives of Shareholders with Commitments of at least twenty million euro (EUR 20,000,000);
"Affiliates"	means in respect of any entity, any natural person or corporation directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with that entity (including, for the avoidance of doubt, the legal and ultimate beneficial owners of the Investment Advisor). The term "control" (and any cognate expression) means, in respect of an entity, the ability to directly or indirectly: (a) exercise the majority of the voting rights of shareholders of that entity; or (b) appoint the majority of the members of the board of the entity; or (c) determine the policy and strategy of that entity;
"Article"	means an article of the Articles;
"Articles"	means these articles of association;
"Base Currency"	means the euro or EUR;
"Board"	means the board of directors of the General Partner;
"Bona Fide Price"	means the bona fide transfer price offered by a potential transferee;
"Business Day"	means a day on which banks are open for business in Luxembourg (other than a Saturday, Sunday or public holiday);
"Call Notice"	means a notice whereby the General Partner informs each Shareholder of a Draw Down and requests the relevant Shareholder to pay to the Fund the whole or part of its Undrawn Commitments;
"Cause"	means any of the following events: (a) a criminal conviction or admission of a criminal felony or violation of applicable laws by the General Partner and/or the Investment Advisor and/or a Key Executive; or (b) gross negligence, wilful misconduct or fraud by the General Partner and/or the Investment Advisor and/or a Key Executive; or (c) a material breach of any of the Offering Documents and/or the Investment Advisory Agreement and, in the case of a breach capable of being remedied, such breach has not remedied, to the satisfaction of at least fifty (50) per cent of non-affiliated Investors, within thirty (30) days of being required to do so in writing by the Advisory Committee or any Shareholder; or (d) if the Investment Advisor and/or the General Partner becomes insolvent, bankrupt or has gone into involuntary reorganization or judicial administration; or (e) the occurrence of a Trigger Event.
"Change of Control"	means that the Key Executives in aggregate cease to hold directly and/or indirectly a majority of the shares in the General Partner and/or the Investment Advisor;
"Closing"	means any date set by the General Partner on which one or more Subscription Agreements are accepted;
"Commitment(s)"	means the maximum amount (denominated in euro) that a prospective Shareholder has committed to invest in the Fund by way of subscription for Shares pursuant to such Shareholder's Subscription Agreement;
"Committing Shareholder"	has the meaning ascribed to it in Article 8.1;
"Company Law"	means the Luxembourg law of 10 August 1915, relating to commercial companies, as amended;
"CSSF"	means the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the regulatory authority of the Luxembourg financial sector;
"Custodian"	means the Services Provider acting in its capacity as custodian bank and principal paying agent appointed in accordance with article 33 of the SIF Law or any successor custodian and principal paying agent;
"Defaulting Shareholder"	has the meaning ascribed to it in Article 7.4;
"Draw Down"	means the decision made by the General Partner to request each Shareholder to pay to the Fund the whole or any part of his Undrawn Commitment in exchange for the issuance of Shares and, as appropriate, the issue of a Call Notice;
"Eligible Countries"	means: - Europe, and

	- the Mediterranean Neighbourhood, the EU Eastern Neighbours, Africa, Caribbean and Pacific (and Overseas Countries and Territories), South Africa and Asia and Latin America (as such geographical regions are defined from time to time on EIB's website (www.eib.org));
"Europe"	means the EU, Norway, Switzerland Iceland, Russia, Ukraine, Belarus and Kazakhstan;
"Excluded Countries"	means one or more countries which are subject to an official European Union decision to suspend political and/or economic relations with those countries and/or countries which are listed as "blacklisted", uncooperative or equivalent in connection with prohibited activities such as money laundering, financing of terrorism, tax fraud and tax evasion and harmful tax practices by the European Union, the United Nations, the International Monetary Fund, the Financial Stability Board, the Financial Action Task Force or the Organisation for Economic Cooperation and Development, and any successor organisation;
"Final Closing"	means the date of the last Closing which may be no later than eighteen (18) months from the First Closing;
"First Closing"	means the date of the first Closing of the Fund which is set at 28 December 2012 or any other date as may be decided by the General Partner;
"Forest Investment Policy"	means the investment policy of the Fund set out in Appendix II of the Issuing Document;
"Founding Shareholders"	means the Shareholders who have acted as founding Shareholders of the Fund upon incorporation, i.e. the Investment Advisor and the General Partner;
"Fund"	means Dasos Timberland Fund II, an investment company with variable capital (SICAV) in the corporate form of a corporate partnership limited by shares (SCA) organised as a specialised investment fund (SIF);
"Fund Servicing Agreement"	means the master Fund Servicing Agreement, as amended from time to time, by which the General Partner, acting for and on behalf of the Fund appoints the Services Provider as custodian bank, paying agent, central administration agent, transfer and registrar agent and domiciliary of the Fund and entered into by and between the General Partner, acting for and on behalf of the Fund and the Services Provider;
"Funded Commitments"	means the amount of Commitments drawn down pursuant to a Call Notice and Draw Down by the General Partner and in respect of which payment has been received by the Services Provider in its capacity as registrar and transfer agent;
"General Meeting"	means the general meeting of Shareholders including the General Partner;
"General Partner"	means Dasos II, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), acting in its capacity as managing general partner (associé-gérant commandité) of the Fund;
"IFRS"	means International Financial Reporting Standards;
"Independent Appraiser"	means an independent appraiser selected amongst locally and/or internationally well-known and recognised independent appraisers, chosen to the satisfaction of the Advisory Committee to be appointed by the General Partner in order to appraise the value of one or more Timberland Assets during the life of the Fund or at the time of an exit of a Shareholder;
"Interested Person"	means: (a) a Shareholder; (b) a Key Executive; or (c) the General Partner or the Investment Advisor as well as any of their respective directors, direct or indirect shareholders or Affiliates, including any company managed, advised, or promoted by any of them, a Shareholder, a Key Executive or any Affiliate of any of them;
"Intermediate Investment Vehicle"	means an entity of any kind and nature, whether having legal personality or not, which is an Affiliate of the Fund and has been established for the purpose of investing (directly or indirectly) in and/or financing any kind of Timberland Asset and which must not be another undertaking for collective investment and may not charge a management fee or receive carried interest;
"Investment Advisor"	means Dasos Capital Oy Ltd, a Finnish public limited company, established at Tekniikantie 12 FIN-02150 Finland acting as investment advisor in respect of Timberland Assets in accordance with the terms of a Investment Advisory Agreement;
"Investment Advisory"	means the agreement, as amended from time to time, by which the General Partner, acting for and on behalf of the Fund appoints the Investment Advisor and entered

Agreement"	into by and between the General Partner, acting for and on behalf of the Fund and the Investment Advisor;
"Investment Committee"	means the investment committee of the General Partner which will, inter alia, meet to review and approve investment and divestment proposals prepared by the Investment Advisor, as set forth in the Issuing Document and in these Articles;
"Investment Period"	means the period starting with the First Closing and ending 4 (four) years after the Final Closing and which may be extended by the General Partner by a period of one (1) year subject to the prior approval of the Advisory Committee;
"Investor"	A Well-Informed Investor that has entered into a Subscription Agreement;
"Issue Price"	means the issue price per Share determined in accordance with Article 7.1;
"Issuing Document"	means the issuing document (document d'émission) prepared by the General Partner in relation to the Fund, including its appendices, as amended from time to time;
"Key Executive(s)"	means each of Mr. Olli Haltia, Mr. Petteri Seppänen, Mr. Sami Veijalainen and Mrs. Johanna Lindroos, as well as any replacement and/or additional key executive; who will become a "Key Executive" as of the date of such approval by the Advisory Committee;
"Key Man Event"	means the situation where Olli Haltia and/or any two (2) out of the other Key Executives cease, for any reason, including resignation or otherwise to devote all of their business time apart from the time devoted to the affairs of Dasos Timberland Fund I, SCA-SICAV-SIF, as the case might be, to the affairs of the Fund, in which case the provisions of the Issuing Document on such event shall apply;
"Management Fee"	means the management fee payable to the General Partner pursuant to the Issuing Document;
"Management Share"	means the unlimited management share subscribed by the General Partner upon the formation of the Fund;
"Net Asset Value" or "NAV"	means the net asset value of the Fund calculated in accordance with Article 6;
"Net Asset Value per Share" or "NAV per Share Class"	means, at any time, the NAV of the Fund as at that time divided by the number of Shares on issue in the various Share classes at that time;
"Offer Period"	means the period starting at the First Closing and ending at the Final Closing and during which the General Partner may accept Commitments to subscribe for Shares from prospective Shareholders;
"Offered Fund Interest"	has the meaning ascribed to it in Article 8.1;
"Offering Documents"	means the Issuing Document and these Articles, as amended from time to time, and each Subscription Agreement;
"Offer Notice"	has the meaning ascribed to it in Article 8.1;
"Operational Expenses"	means the operational expenses of the Fund listed in the Issuing Document;
"Ordinary Shareholder"	means any holder of Shares whose liability is limited to the amount of its Funded Commitment and any Undrawn Commitment;
"Organisational Expenses"	means the organisational expenses of the Fund listed in the Issuing Document;
"Performance Participation"	means with respect to a Reference Date, the share in the profits and capital appreciation of the Fund which is allocated and paid to the General Partner according to the Issuing Document;
"Performance Participation Rules"	means the rules according to which the allocation of profit and capital appreciation between the holders of Shares is determined with respect to a Reference Date, including the Preferred Return and the rules for the determination of the amount of Performance Participation payable according to the Issuing Document;
"Preferred Return"	means the eight (8) percent preferred return compounded annually on Funded Commitments (taking into account the timing payment of all Funded Commitments, distributions and redemptions, as the case may be) that must first be paid to Shareholders in order for the General Partner to be entitled to the Performance Participation as set out in the Performance Participation Rules of the Issuing Document;
"Prohibited Person"	means any person, firm, partnership or corporate body who/which does not qualify as a Well-Informed Investor and/or any person, firm, partnership or corporate body: (i) if in the reasonable opinion of the General Partner the holding of Shares by such person, firm, partnership or corporate body may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Fund; and/or

	(ii) if in the reasonable opinion of the General Partner the holding of Shares by such person, firm, partnership or corporate body may result in a breach of any applicable law or regulation, whether in Luxembourg or otherwise; and/or
	(iii) if in the reasonable opinion of the General Partner the holding of Shares by such person, firm, partnership or corporate body may result in the Fund becoming exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not otherwise have incurred; and/or
	(iv) is named on lists promulgated by the United Nation Security Council or its committees pursuant to resolutions issued under Chapter VII of the United Nations Charter; and/or
	(v) is named on the World Bank Listing of Ineligible Firms (see www.worldbank.org/debarr); and/or
	(vi) is named on lists promulgated by the Council of the European Union pursuant to its Common Positions 2001/931/CFSP and/or 2002/402/CFSP and their related or successor resolutions and/or implementing acts in connection with money laundering or financing of terrorism;
"Reference Date"	means each date with reference to which a Performance Participation shall be determined by the Services Provider, being each date on which a distribution is made, as well the date on which the Fund is either listed or liquidated, as the case may be;
"Reserved Matters"	means the following amendments to the Fund documents requiring a Super Majority vote: <ul style="list-style-type: none"> - Definition of Eligible Countries and Excluded Countries; - Change in the amount or calculation of the Management Fee; - Change in the amount or calculation of the Preferred Return; - Change in the amount or calculation of the Performance Participation; - Provisions regarding distributions; - Provisions regarding the term of the Fund (beyond its initial term of twelve (12) years plus two (2) times one (1) year extension); - Provisions regarding the term of the Investment Period (beyond its duration of four (4) years plus one (1) year extension); - Investment objective, investment strategy, investment policies and investment guidelines and restrictions as further detailed in the Issuing Document; - Forest Investment Policy, in the event that the Advisory Committee fails to unanimously approve such change in accordance with Section 3.10 of the Issuing Document; - Appendix II to the Issuing Document; - Provisions regarding Key Man Event and Trigger Event; - Provisions regarding the removal of the General Partner; - Provisions regarding amendments of the Fund documents; and - Provisions regarding the Super Majority vote and the Reserved Matters, including Appendix V of the Issuing Document;
"Services Provider"	means CACEIS Bank Luxembourg, acting in its capacity as custodian bank, paying agent, transfer and registrar agent, central administration agent and domiciliary of the Fund pursuant to the Fund Servicing Agreement;
"Share(s)"	means, unless the context requires otherwise, the ordinary share(s), without par value, of the Fund to be issued to and held by the Ordinary Shareholders in the share capital of the Fund;
"Shareholder"	means any of the Ordinary Shareholders or the General Partner;
"Shareholders' Agreement"	means any shareholders' agreement which may be entered into from time to time among the Shareholders;
"SIF"	means a specialised investment fund subject to the SIF Law;
"SIF Law"	means the Luxembourg law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds, as amended from time to time;
"Subscription Agreement"	means the irrevocable agreement entered into by each prospective Shareholder and, upon acceptance by the General Partner, acting for and on behalf of the Fund and setting forth (i) the rights and obligations of such Shareholder in relation to his subscription for Shares and (ii) representations and warranties given by such Shareholder in favour of the Fund;

"Super Majority"	means the resolution of Shareholders given in a General Meeting with a majority of ninety-one (91) per cent of the votes attached to the aggregate outstanding share capital of the Fund;
"Timberland"	means land or long term leases or similar rights on land with trees or tree farming potential or other biological assets;
"Timberland Assets"	means assets consisting of Timberland held directly or indirectly through any Intermediate Investment Vehicle, including but not limited to: <ul style="list-style-type: none"> - direct and indirect participations in companies (including claims on such companies), the main object and purpose of which is the development, acquisition, promotion and sale as well as the letting of Timberland provided that these shareholdings must be at least as liquid as the property rights held directly by such companies; or - property related long-term interests such as surface ownership, lease-hold and options on Timberland and forestry properties; and - any other investments listed in the Forest Investment Policy;
"Trigger Event"	means any of the two (2) following situations which shall have the consequences set forth in Section 3.9 of the Issuing Document: <ul style="list-style-type: none"> (i) In case of a Key Man Event, no qualifying replacement (1) is approved by the Advisory Committee within a ninety (90) day period following the occurrence of a Key Man Event and (2) is hired and starts devoting its business time to the affairs of the Fund within an additional ninety (90) day period following its approval by the Advisory Committee: or (ii) a Change of Control of the general partner and/or the Investment Advisor without the prior approval of the Advisory Committee;
"Undrawn Commitment"	means a Commitment to the extent that it has not yet been drawn down pursuant to a Call Notice;
"Valuation Date"	means a date which is a Business Day as at which the NAV is determined by the Services Provider (pursuant to a delegation by and under the responsibility of the General Partner); in accordance with the rules contained in the Issuing Document and these Articles;
"Well-informed Investor"	means any institutional investor, any professional investor and any investor who meets the following conditions: (i) the investor has confirmed in writing that it adheres to the status of "Well-Informed Investor"; and (ii) either (a) the investor invests a minimum of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) in the Fund; or (b) the investor has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC certifying such investor's expertise, experience and knowledge in adequately appraising an investment in the Fund;

2. Corporate Name. There is hereby established among the General Partner in its capacity as unlimited general managing partner (associé-gérant commandité), the Ordinary Shareholders and all persons who may become owners of the Shares, a Luxembourg company under the corporate form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) and governed by the SIF Law.

The Fund will exist under the corporate name of DASOS TIMBERLAND FUND II.

3. Registered office. The registered office of the Fund is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner is authorized to transfer the registered office of the Fund inside the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Fund, the registered office of the Fund may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Fund's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg fund. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

4. Object. The main objective of the Fund is to invest in a limited number of non-listed Intermediate Investment Vehicles that own Timberland Assets and other eligible assets under the Company Law and the SIF Law, while reducing investment risk through diversification.

The investment objectives and policies of the Fund shall be more fully described by the General Partner pursuant to Article 13 hereof and shall be disclosed in the Issuing Document.

The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the SIF Law.

5. Term. The Fund has been set up for a limited duration of twelve (12) years after the date of the First Closing with two (2) potential one (1) year extensions by decision of the Shareholders adopted in the manner required to amend these Articles.

The Fund may be sooner dissolved in accordance with the provisions of these Articles and the Issuing Document.

Chapter II. Share capital, Shares

6. Share capital. The initial share capital of the Fund at the time of incorporation is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into:

(i) thirty (30) Shares without par value, fully paid up and held by the Ordinary Shareholders who are liable only up to their Funded Commitment and any Undrawn Commitment;

(ii) one (1) Management Share without par value, fully paid up and held by the General Partner who is liable without any limits for any obligations of the Fund which cannot be met out of the Fund's assets.

The minimum share capital of the Fund shall be, as provided by the SIF Law, one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) and must be reached within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorized as a SIF.

Due to the fact that the Fund has a variable capital, the share capital of the Fund will be at all times equal to the value of its net assets.

7. The offer of shares.

7.1. Classes of Shares.

The Fund will issue two (2) types of shares representing an interest in the Fund.

The General Partner shall subscribe for one (1) Management Share. This Management Share may only be transferred upon the termination of the General Partner as managing general partner of the Fund.

The Fund will issue Shares to the Ordinary Shareholders in exchange for their Funded Commitments.

The registration of the Shares in the Shareholders register kept by the Services Provider is conclusive evidence of ownership. The Fund will treat the registered owner of Shares as the absolute and beneficial owner thereof.

7.2. Form of Shares.

The Fund shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Fund shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription.

The Fund shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

Towards the Fund, the Fund's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Fund.

Subject to the provisions of the Issuing Document, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or at such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the register of Shareholders.

7.3. Restrictions to the Subscription for Shares.

Shares are reserved to Well-informed Investors only and in accordance with the provisions of the Issuing Document.

The offering of the Shares may be restricted to specific categories of persons in certain jurisdictions in order to conform to local law, customs or business practice or for fiscal or any other reason. It is the responsibility of any persons/entities wishing to hold Shares to inform themselves of and to observe all applicable laws and regulations of any relevant jurisdictions.

Furthermore, the General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any Commitment in whole or in part. The General Partner shall also prevent the ownership of Shares by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not he is, or will be, a Prohibited Person.

The General Partner reserves the right to redeem, at any time, Shares held by a Shareholder becoming a Defaulting Shareholder or a Prohibited Person.

Well-Informed Investors wishing to subscribe for Shares in the Fund shall execute a Subscription Agreement, which upon acceptance will be signed by the General Partner. The Fund will not issue Shares to persons other than to Well-Informed Investors with whom it has entered into a Subscription Agreement during the Offer Period.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Issuing Document.

The General Partner may fix a minimum subscription level as well as a minimum shareholding which any Shareholder is required to comply with at any time as provided for in the Issuing Document.

7.4. Default provisions.

Upon failure by a Shareholder to make a payment pursuant to a Call Notice, the General Partner will notify the relevant Shareholder of any such default in writing further asking for an immediate payment or allowing such Shareholder, at its discretion, an additional delay to remedy its default by payment of the relevant capital amount not exceeding a maximum thirty (30) day cure period, together with such interest or other amounts as the General Partner may so prescribe, in order to mitigate any losses caused to the Fund as a result of the default. If the relevant Shareholder has not remedied its default in accordance with the instructions given by the General Partner, the General Partner will declare such Shareholder to be a defaulting shareholder (the Defaulting Shareholder).

A Defaulting Shareholder will receive no further distributions from the Fund in respect to its Shares (save as provided in the following paragraph) and its right to attend and vote at a General Meeting and (if applicable) any Advisory Committee meeting will be suspended.

As a result of such default, the Defaulting Shareholder shall be deemed to:

(a) have offered its Shares and Undrawn Commitment (if any) to the non Defaulting Shareholders pursuant to the rules of Article 8 regarding transfers; and

(b) in case any Shares and Undrawn Commitment (if any) remain outstanding thereafter, have requested the immediate redemption pursuant to the rules of Article 9 regarding redemptions.

Any Undrawn Commitment shall be cancelled. The Defaulting Shareholder will remain liable to the Fund for any damages resulting from its default, as the case may be.

8. Transfer of shares and Transfer restrictions.

8.1. Transfer restrictions

The Shares (including any Undrawn Commitment) may only be transferred, assigned, novated, pledged or otherwise transferred subject to the prior consent of the General Partner, which may not be unreasonably withheld. Any contemplated sale or transfer of a Shareholder's interest in the Fund (Shares and corresponding Undrawn Commitment), or a part thereof (the Offered Fund Interest), shall be subject to a right of first refusal for the other Shareholders in accordance with the procedure detailed below, except as provided otherwise in the Offering Documents.

Notwithstanding any provision to the contrary, certain Investors may, at all times, transfer its Shares and Undrawn Commitment without the consent of the General Partner pursuant to the Issuing Document.

Any Shareholder wishing to sell or transfer (or deemed to sell or transfer) any Offered Fund Interest in the Fund shall forthwith notify the General Partner (or be deemed to have notified, as the case may be) hereof. The General Partner shall notify all other Shareholders simultaneously, specifying the quantum of the Offered Fund Interest as well as the Bona Fide Price that the selling Shareholder has been offered by the proposed purchaser or transferee (the Offer Notice). Each other Shareholder shall then have the irrevocable option to purchase the Offered Fund Interest on a pro rata basis. Each such other Shareholder may indicate its interest for acquiring more than its pro rata share in the Offered Fund Interest.

In order to do so, each of the interested Shareholders shall give written notice to the General Partner of its intention to do so within thirty (30) days after the receipt of the Offer Notice (the Committing Shareholder). Provided that the irrevocable purchase offers of the Committing Shareholders cover the whole of the selling Shareholder's Offered Fund Interest (including as a result of excess allocations), the General Partner shall allocate the Offered Fund Interest and the Committing Shareholders shall thus purchase the Offered Fund Interest accordingly.

Unless otherwise provided for in the Offering Documents, in case the irrevocable purchase offers of the Committing Shareholders do not cover the whole of the Offered Fund Interest and if the General Partner approves the contemplated sale or transfer, the General Partner shall have the option to:

(i) declare any such purchase offers null and void thus allowing the selling Shareholder to proceed with the transfer to the proposed transferee at the Bona Fide Price that the selling Shareholder has been offered by the proposed purchaser or transferee; or

(ii) proceed with the transfer to the Committing Shareholders up to the amounts taken up, and proceed with the redemption of the remaining portion at the last applicable Net Asset Value per Share.

Should the General Partner not approve the contemplated sale or transfer, it shall proceed with the transfer to the Committing Shareholders up to the amounts taken up, and proceed with the redemption of the remaining portion at the last applicable Net Asset Value per Share.

The General Partner shall immediately inform the Committing Shareholders whether their purchase offers have been voided or accepted.

No transfer of Shares shall become effective unless and until the relevant transferee agree to assume any outstanding obligations of the selling Shareholder (including the obligations to honour any Undrawn Commitment). The transferees shall further adhere to the Fund by executing a Subscription Agreement substantially in the form executed by the selling Shareholder. The selling Shareholder shall only be released from its obligations thereafter.

8.2. Further restrictions and conditions.

Any such transferee, assignee or other beneficiary must qualify as a Well-Informed Investor.

Any transferee will have to comply with requests made in respect of applicable "know-your-customer" and "anti-money laundering" rules and regulations, Transfers and subscriptions may only be processed if such rules and regulations have been duly complied with.

9. Redemption of shares. Save as otherwise provided for in the Offering Documents, the Shares are not redeemable at the request of Shareholders.

The General Partner must process the redemption of any Shares held by a Shareholder who no longer qualifies as a Well-Informed Investor, as well as Shares held by a Defaulting Shareholder or a Prohibited Person

9.1. Redemption of Shares from a non-eligible Investor

The General Partner must process the forced redemption of any Shares held by a Shareholder who no longer qualifies as a Well-Informed Investor as well as Shares held by a Prohibited Person at the most recently available Net Asset Value at the time such Shareholder lost his status of Well-Informed Investor or became a Prohibited Person unless the General Partner requests a new valuation.

If Shares are to be redeemed pursuant to the preceding paragraph, the General Partner will serve a notice upon the relevant Shareholder, specifying the number of Shares to be redeemed, the manner in which the redemption price will be calculated, as well as any other related matters.

Where the redemption is forced, the redemption price will be reduced by any costs and expenses (including legal expenses) incurred as a result of the forced redemption. The payment of the redemption proceeds to such Shareholder will be made at the discretion of the General Partner pursuant to the Issuing Document.

9.2. Redemption of Shares from a Defaulting Shareholder

In case any Shares are to be redeemed from a Defaulting Shareholder, the Defaulting Shareholder will only be entitled to receive the lesser of (i) its Funded Commitment or (ii) the most recently available NAV in respect of its Shares at the time of default, in each case reduced by the higher of (i) any costs and expenses (including legal expenses) incurred as a result of the forced redemption or (ii) a discount of fifty (50) per cent of the most recently available NAV per Share unless the General Partner requests a new valuation.

The payment of the redemption proceeds to such Shareholder will be made at the discretion of the General Partner pursuant to the Issuing Document.

10. Calculation of the net asset value per share. The Net Asset Value will be calculated four times a year on the 31st of March, 30th June, 30th of September and the 31st December or the immediately preceding Business Day (the Valuation Date).

The Net Asset Value will be expressed in EUR. The Net Asset Value per Share is calculated up to two (2) decimals. The value of all assets and liabilities not expressed in EUR will be converted into EUR at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

In determining the Net Asset Value, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Net Asset Value per Share as at any Valuation Date is determined by dividing (i) the Net Asset Value of the Fund by (ii) the number of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below and IFRS.

The Net Asset Value of the Fund will be equal to the difference between the gross assets and the liabilities of the Fund in accordance with IFRS.

The Net Asset Value will be determined as set out below:

(i) all investments in Timberland Assets will be valued at least once during each full fiscal year by one or several Independent Appraisers appointed by the General Partner and benefiting from specific experience in the valuation of investments in Timberland Assets. This valuation will take into account all incomes, liabilities, tax burden and all obligations current or foreseen impacting the valuation of the Timberland Assets. Each valuation shall be conducted with prudence and in good faith and will be based on fair value (juste valeur).

(ii) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iii) securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;

(iv) unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (including listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers;

(v) Timberland Assets registered in the name of the Fund or any of its Intermediate Investment Vehicles as well as direct or indirect shareholdings of the Fund or any of its Intermediate Investment Vehicles in intermediate companies shall be valued by one or more Independent Appraisers; and

(vi) all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the General Partner determines that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the General Partner in good faith using methods it considers appropriate, having regard to the EVCA guidelines.

The General Partner shall shortly after the First Closing provide the Advisory Committee, for its approval, with a detailed overview and application of the specific valuation methods applicable to the Timberland Assets.

Assets expressed in a currency other than the Base Currency of the Fund shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Date. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

All assets and liabilities will initially be valued in the applicable local currency and will then be translated into the Base Currency using the applicable exchange rate on the date of determination of the NAV.

For the purposes of the calculation of the NAV, the assets of the Fund are deemed to include:

(i) all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;

(ii) all bills and notes payable on demand and any account due (including proceeds of securities or any other assets sold but not delivered);

(iii) all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;

(iv) all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

(v) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;

(vi) all properties or property rights registered directly or indirectly in the name of or on behalf of the Fund;

(vii) the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;

(viii) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and

(ix) all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

For the purposes of the calculation of the NAV, the liabilities of the Fund are deemed to include:

(i) all loans, bills and accounts payable;

(ii) all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);

(iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

(iv) all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

(v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

(vi) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with IFRS.

In determining the amount of the liabilities of the Fund, the General Partner shall take into account all expenses payable by the Fund, including, without limitation, Organisational Expenses and Operational Expenses. The General Partner may calculate administration and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

For the purposes of the calculation of the NAV:

(i) Shares of the Fund to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant Valuation Date time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(ii) Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

(iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Base Currency shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the Valuation Date; and

(iv) where on any Valuation Date the Fund has contracted to:

(a) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

(b) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

11. Temporary suspension of the net asset value. The Services Provider, upon instruction from the General Partner, is authorized to suspend the calculation of the NAV (other than in case of (h), (i) or (j) below) and/or redemption of Shares of any class in the following cases:

(a) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Services Provider or the General Partner, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to the Shareholder's interests;

(b) it is not reasonably practicable to determine the NAV on an accurate and timely basis;

(c) as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or purchases and sales of the assets cannot be effected at normal rates of exchange;

(d) during any period in which any stock exchange on which a substantial portion of the Fund's investments are quoted is closed, other than for ordinary holidays and weekends, or during periods in which dealings in such stock exchange are restricted or suspended;

(e) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any Fund position in any commodity market, or when for any other reason the prices or values of any investments owned by the Fund cannot be reasonably or promptly ascertained;

(f) during any period in which the transfer of funds involved in the realization or acquisition of any investments by the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(g) when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Fund's assets would not be reasonably practicable;

(h) if the Services Provider reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the Custodian, the Investment Advisor, the Services Provider and their affiliates, subsidiaries or associates or any of the Fund's other service providers;

(i) for any period during which the redemption of Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; and

(j) a decision is made to liquidate and dissolve the Fund.

Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Any suspension of redemptions or determination of NAV, as the case may be, shall take effect at such time as the General Partner shall declare and, thereafter, there shall be no redemptions or determination of Net Asset Value, as the case may be, until the General Partner shall declare any such suspension to be at an end. All Shareholders will be notified immediately by the Services Provider of any suspension of redemptions or determination of NAV, or of any reinstatement following a suspension thereof and all reasonable steps will be taken to bring any suspension to an end as soon as possible.

Chapter III. Management

12. Determination of the general partner. The General Partner is appointed as manager of the Fund and shall then act as its managing general partner (associé gérant commandite).

The General Partner shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund.

The General Partner shall receive a Management Fee determined pursuant to the Issuing Document.

Moreover, the General Partner is entitled to receive a performance fee (the Performance Participation) payable out of the assets of the Fund pursuant to Performance Participation Rules set out in the Issuing Document.

The Ordinary Shareholders (actionnaires commanditaires) shall not participate in the management of the Fund.

The General Partner may be removed at any time without Cause by a vote of the General Meeting with the positive vote of Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the capital of the Fund (excluding the Shares held by the General Partner, the Investment Advisor or any of their Affiliates). At such General Meeting, the General Partner shall not be entitled to use its veto right attached to its Management Share.

The General Partner may be removed as manager of the Fund at any time for Cause by a vote of the General Meeting with the positive vote of Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital of the Fund (other than the Shares held by the General Partner, the Investment Advisor or any of their Affiliates). At such General Meeting, the General Partner shall not be entitled to use its veto right attached to its Management Share.

If the General Partner is removed without Cause, the General Partner will forfeit such percentage of its entitlement to the Performance Participation, if any, according to the Issuing Document. If the General Partner is removed for Cause, the Fund will retain one hundred percent (100%) of the Performance Participation.

In case where the General Partner is replaced as manager of the Fund, the Shares held by the General Partner and/or its Affiliates will be redeemed pursuant to the Issuing Document.

The General Partner will have no liability for any act, matter or thing arising in relation to the Fund for the period after it is removed as managing general partner of the Fund except to the extent to which the act, matter or thing arises as a direct or indirect consequence of an act or omission of the General Partner prior to its removal.

13. Powers of the general partner. In its capacity as managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund, the General Partner, through its Board, shall be responsible for carrying out its duties and obligations as required under the Company Law. The General Partner holds full power, authority and right to represent the Fund and to exercise the ultimate responsibility for the management and the administration of the Fund.

The General Partner is vested with the broadest powers to administer and manage the Fund and to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, in compliance with applicable laws and regulations. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting rest with the General Partner.

In order to perform such functions, the General Partner shall retain the services of the Investment Advisor pursuant to the terms of the Investment Advisory Agreement and the Issuing Document.

Furthermore, the General Partner will constitute an Investment Committee, the structure and powers shall be further detailed in the Issuing Document.

The General Partner shall also constitute an Advisory Committee composed of certain Shareholder representatives which are independent from the General Partner, the Investment Advisor and of their respective Affiliates. The structure and powers of the Advisory Committee and its own governance rules shall be further detailed in the Issuing Document.

The Board will be responsible for the effective management and the administration of the General Partner. The Board shall have namely the specific powers provided for in the articles of association of the General Partner and in the Issuing Document.

14. Representation of the fund. The Fund will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person to which such power has been delegated by the General Partner.

No Ordinary Shareholder (actionnaire commanditaire) shall represent the Fund.

15. Liability of the general partner and Shareholders. The General Partner (actionnaire gérant commandite) shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all debts and losses which cannot be recovered on the Fund's assets.

The Ordinary Shareholders (actionnaires commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Fund in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in General Meetings and as members of the Advisory Committee in order to preserve their limited liability status.

16. Delegation of powers to agents of the general partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the Fund as required for the affairs and management of the Fund, provided that the Ordinary Shareholders (actionnaires commanditaires) cannot act on behalf of the Fund without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Any delegation of functions will be subject to the prior consent of the Advisory Committee.

The General Partner will determine any such officers or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

17. Integrity and Conflict of interests.

17.1. Integrity.

The General Partner and the Investment Advisor shall act with honesty and uphold the highest ethical standards in all their conduct so that confidence and trust in the integrity, objectivity and impartiality of the Key Executives are conserved and enhanced.

The General Partner and the Investment Advisor will establish and maintain internal procedures for the purpose of:

(a) preventing the Fund and its Timberland Assets from becoming instruments for money laundering, terrorism financing, fraud or other corrupt or illegal purposes; and

(b) complying with the requirements and spirit of EU directives on money laundering (including the draft Third Directive).

The General Partner and the Investment Advisor will ensure that the business of the Fund is conducted, and will use their best efforts to ensure that each of the Fund's Timberland Assets is managed and/or administered, in compliance with the highest ethical standards and the requirements and spirit of the OECD Convention on Combating Bribery and Corruption of Foreign Public Officials in International Business Transactions.

The General Partner and the Investment Advisor will, to the extent permitted by applicable law, promptly notify the Advisory Committee of any actual or suspected material violation of the abovementioned requirements and will take, in consultation with the Advisory Committee, all such measures as may be reasonably required or appropriate to protect the Fund or the relevant Timberland Asset or its respective reputation pursuant to the Issuing Document.

The General Partner and the Investment Advisor will develop and apply appropriate procedures for checking the integrity of key entities and individuals (including the senior management, directors and principal shareholders) associated with a potential Timberland Asset or with any potential buyer of the Fund's interest in a Timberland Asset.

The General Partner and the Investment Advisor will adopt and maintain a code of conduct for their officers, employees and consultants and the members of the Investment Committee and their immediate families. Such code of conduct will be subject to the approval of the Advisory Committee.

17.2. Conflicts of interests.

The General Partner will ensure that systems, controls and procedures aiming at avoiding damage to Shareholders resulting from potential conflicts of interest are put in place, and that these are adequate to identify, manage and disclose conflicts of interest.

In order to identify a potential conflict of interest, the General Partner will in respect of any person directly or indirectly connected to the Fund or itself take into account any of the following situations and will thus consider whether such person:

- (a) is likely to make a financial gain, or avoid a financial loss, at the expense of the Fund;
- (b) has an interest in the outcome of a service or an activity provided to the Fund or another client or of a transaction carried out on behalf of the Fund or another client, which is distinct from the Fund's interest in that outcome;
- (c) has a financial or other incentive to favor the interest of another client or group of clients over the interests of the Fund;
- (d) carries out the same activities for Fund for another client or clients which are not investment funds;
- (e) receives or will receive from a person other than the Fund an inducement in relation to collective portfolio management activities provided to the Fund, in the form of monies, goods or services, other than the standard commission or fee for that service.

The General Partner will keep a record of the registry of any situation where a conflict of interest has taken place within the Fund, as well as a registry of potential conflicts of interests.

Any potential conflict of interest is to be fully disclosed to the Advisory Committee by the General Partner. No transaction involving a potential conflict of interest will be entered into without having obtained the prior clearance of the Advisory Committee. The General Partner and its Affiliates will enter into all transactions on an arm's length basis.

In the event that the Fund is presented with an investment proposal which:

- (a) involves assets owned (in whole or in part, directly or indirectly) by an Interested Person;
- (b) has been the subject of advice from an Interested Person; or
- (c) involves any company whose shares are held by, or which has borrowed funds from, an Interested Person,

the Interested Person must fully disclose this conflict of interest to the General Partner which shall in turn disclose it to the Advisory Committee. The Advisory Committee will make a decision on whether the conflict of interest is manageable. In the event that it believes the conflict to be manageable, it will propose a basis on which to proceed with reviewing and approving the investment. In the event that it believes the conflict not to be manageable, the General Partner will refrain from entering into the transaction.

If any manager, or officer of the General Partner has an interest different to the interests of the Fund in any transaction of the Fund, such manager, or officer shall disclose to the General Partner such conflict of interest, and shall not consider, or vote on any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein shall be reported by the General Partner to the next General Meeting.

The General Partner, the Investment Committee, the Advisory Committee, the Investment Advisor, the Custodian, the Services Provider, and their respective affiliates, directors, officers, and shareholders will ensure that the performance of their respective duties towards the Fund will not be impaired by any such involvement that each of the above-mentioned entities or persons may have. If a conflict of interest arises, the General Partner, and the relevant person(s) shall endeavor to ensure that the conflict is resolved fairly, within a reasonable time and in the interest of the Fund.

The General Partner undertakes, in particular, for each identified conflict of interest:

- (a) to take all any necessary steps to procure the relevant information;
- (b) to set aside, as far as possible, the implicated person from the execution of the transaction;
- (c) to supervise the implicated person during the realization of the transaction if its participation proves necessary;
- (d) to limit the influence of any implicated person through adequate measures; and/or
- (e) to adequately inform Investors of the Fund of the identified conflict of interest.

Chapter IV. General meeting of shareholders

18. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Fund shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. The General Meeting shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the applicable Luxembourg laws and regulations.

In accordance with article 111 of the Company Law, no decision of the General Meeting will be validly taken without the prior approval of the General Partner, except for resolutions relating to the following:

- a) its removal as General Partner;
- b) any amendment to these Articles; and
- c) any other matter provided for in the Offering Documents.

19. Annual and Other general meeting. The annual General Meeting is held at the registered office of the Fund in Luxembourg on the second Tuesday of the month of June of each year at 11:30 a.m., or if such a day is not a Business Day, on the next following Business Day.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

The General Partner may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing ten percent (10%) of the Fund's share capital so require.

Such other General Meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

20. Convening notice. The General Meeting is convened by the General Partner in compliance with the applicable Luxembourg laws and regulations.

As all Shares are in registered form, notices to Shareholders are sent by registered mail by the Services Provider to all Shareholders at their registered address at least eight (8) Business Days prior to the date of the meeting.

Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of applicable Luxembourg laws and regulations with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by applicable Luxembourg laws and regulations, further notices will be published in the Memorial and in one Luxembourg newspaper.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

21. Presence, Representation. Unless otherwise provided by applicable Luxembourg laws and regulations or by the Articles, all Shareholders are entitled to attend, speak and vote at all General Meetings.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, or email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

22. Quorum and Vote. Each Share entitles the holder thereof to one (1) vote.

All resolutions of the annual or ordinary General Meeting shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital present or represented being provided that the General Meeting shall not validly deliberate unless fifty (50) per cent of the issued and outstanding Shares (excluding Shares of a Defaulting Shareholder) is present or represented.

23. Proceedings. The General Meeting shall be chaired by a person designated by the meeting of Shareholders.

The chairman of the General Meeting shall appoint a secretary. The General Meeting shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented. They together form the office of the General Meeting.

24. Minutes. The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

25. Financial year. The Fund's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December of each year.

The first financial year of the Fund shall begin upon the date hereof and shall end on 31st December 2013.

26. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Fund, who shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

27. Distribution. The approval of the annual results and allocation of any distributions shall be determined by the annual General Meeting upon the discretionary proposal of the General Partner. Such allocation may include the creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

Distributions, if any, will always be made in accordance with the Profit Participation Rules laid down in the Issuing Document.

The General Partner will make distributions in cash. Distributions will not normally be made in specie, but if any, these will be subject to the prior approval of the Investment Committee as well as of each Shareholder to whom a distribution in specie is to be made. In view of distributions the General Partner may at its discretion redeem shares within the limits of available proceeds pro rata from all Shareholders holding Shares of the same class, if any.

The General Partner may at any time during the year decide to distribute interim dividends each time freely distributable funds are available.

In no event will a Distribution be paid if, as a result thereof, the net assets of the Fund would fall below one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

28. Causes of dissolution.

28.1. Legal incapacity or inability to act of the General Partner.

The Fund shall be dissolved in the case of the General Partner's dissolution, resignation, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act. The above shall not apply in the event that the General Partner will be replaced by another general partner in accordance with the Issuing Document.

28.2. Voluntary dissolution.

At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by applicable Luxembourg laws and regulations, the Issuing Document and the Articles, the Fund may be dissolved prior to the end of its term, if any, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

In particular, the General Partner shall submit to the General Meeting the dissolution of the Fund when all investments of the Fund have been disposed of or liquidated.

28.3. Decrease of the share capital

If the Fund's share capital falls below two-thirds of the minimum capital (EUR 1,250,000), the General Partner must submit a proposal for the Fund's termination to a General Meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding up may be pronounced by a simple majority of the votes validly cast by Shareholders entitled to vote.

If the Fund's share capital falls to below one quarter of the minimum capital (EUR 1,250,000), the General Partner must submit a proposal for the Fund's termination to the General Meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by the Shareholders casting one quarter of the valid votes at the meeting.

The aforesaid meetings shall be convened within forty (40) days of the date at which it was ascertained that the net assets fell below two-thirds or, respectively, one quarter of the minimum capital.

29. Liquidation. Upon the termination of the Fund, the assets of the Fund will be liquidated in an orderly manner and the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders in proportion to their holding of Shares.

The Fund's liquidation shall be carried out by one or several liquidators (whether natural persons or legal entities and who may be shareholders) named pursuant to a resolution of the General Meeting effecting such dissolution, and at which meeting the liquidators' powers and compensation shall be determined.

At the close of the liquidation period, any unclaimed assets will be deposited with the Caisse de Consignation for the benefit of the unidentified Shareholders.

Chapter VII. Final provisions

30. Amendments of these articles of association. Except for the amendments relating to the Reserved Matters and subject to the provisions of the Shareholders' Agreements (if any), the Articles may be amended in a General Meeting by a vote of Shareholders representing at least two-thirds of the votes cast, provided the meeting agenda indicated the proposed amendments and, where applicable, the text of those amendments.

A General Meeting shall not validly deliberate upon an amendment of the Articles unless a quorum of Shareholders representing at least fifty (50) per cent of the issued and outstanding Shares is reached (excluding Shares of a Defaulting Shareholder). If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened by the General Partner by means of a registered letter sent twice at a fifteen (15) day interval at least and the second sent at least fifteen (15) days before the meeting. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate by a vote of Shareholders representing at least two-thirds of the votes cast regardless of the proportion of the capital represented.

In case of amendments relating to the Reserved Matters, the General Meeting shall only validly deliberate pursuant to a Super Majority vote.

In accordance with Article 18, the General Partner shall have no voting right on resolutions relating to amendments of these Articles.

No amendment which results in the abandonment of the SIF status, increases a Shareholder's commitments, reduces a Shareholder's share of distributions or decreases the level of approval of Shareholders required to make such amendments may be made without the unanimous approval of Shareholders entitled to vote.

31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the SIF Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Fund and shall terminate on 31 December 2013.

The first annual General Meeting shall be held within six (6) months after the first financial year has expired.

Subscription

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Share class	Subscribed amount	Number of shares subscribed
DASOS II, SA	Management Share	EUR 1,000.-	1
Dasos Capital Oy Ltd	Ordinary Shares	EUR 30,000.-	30

All the Shares have been fully paid in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the Fund, as has been proven to the notary.

Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges which fall to be paid by the Fund as a result of the present deed amount approximately to EUR 3,000.

General meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Fund, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Fund. Having stated that it was regularly constituted, the meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Fund is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers with registered office at 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 065.477. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2013.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: H. Forterre et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/96. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013636/872.

(130016135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Apsu S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.658.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Frédéric NOËL, avocat, né à Algrange (France), le 13 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1 avenue de la Gare;
- 2) Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- 3) Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
- 4) Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et
- 5) Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, née à Trèves, (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Les comparants sub 2), 3), et 4) et 5) sont ici représentés par Monsieur Frédéric NOËL, préqualifié, en vertu de 4 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant notaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation sous la forme d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation") et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Apsu S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. Dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, l'objet social de la Société est de conclure, et réaliser toute opération de titrisation ainsi que de servir de véhicule pour de telles opérations de titrisation. À cet effet, la Société pourra, entre autre, acquérir ou assumer, soit directement soit par le biais d'une autre entité ou par tout autre véhicule, le risque existant ou future lié à la détention ou à la propriété de créances, valeurs et/ou autres biens ou actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou aux engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement se rapporte aux dits risques.

La Société pourra assumer ou prendre ces risques en procédant à l'acquisition, par tout moyen, des créances, et/ou des actifs, en garantissant les dettes ou les engagements ou en se liant elle-même par d'autres moyens.

La Société pourra procéder à (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'obligations et d'intérêts dans des sociétés luxem-

bourgeoises et étrangères, à (ii) l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que transfert par vente, échange, ou par tout autre moyen, d'actions, d'obligations, d'effets et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit, et de contrats s'y rapportant, ainsi qu'à (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y compris entre autres les actifs auquel les points (i) et (ii) ci-dessus font référence). La Société pourra, à des fins de titrisation, en outre acquérir, détenir et disposer de participation dans des sociétés de personnes, des sociétés en commandite, des trust, fonds et autre entités.

La Société pourra effectuer des emprunts sous quelque forme que ce soit dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, émettre des obligations, warrants, preferred equity certificates, certificats, instruments hybrides, options, warrants et tout autre titre librement cessibles qui est qualifié de "valeurs mobilières" sous le droit applicable dans le cadre ou en dehors d'un programme d'émission. La Société pourra, à des fins de titrisation et dans les limites prévues par la loi sur la titrisation, prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émissions de titres à ses filiales, sociétés soeurs ou à toute autre société, ou à des tierces personnes.

Conformément à la Loi sur la Titrisation et dans les limites autorisées par celle-ci, la Société pourra également donner des garanties et constituer des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle aura assumées pour la titrisation de ces actifs ou au profit d'investisseurs (y compris leurs représentants-fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra pas mettre en gage, transférer, grever ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, à moins que la Loi sur la Titrisation ne l'y autorise.

La Société pourra conclure, signer et exécuter des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute opération similaire pour conclure une titrisation.

La Société pourra (sans y être obligée) généralement employer toute technique et tout instrument se rapportant aux placements afin d'obtenir la couverture de ces placements ou de parvenir à une gestion efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi sur la Titrisation, céder tout ou partie de ses actifs, conformément aux conditions déterminé par le Gérant, ou le cas échéant par le Conseil de Gérance.

Il convient de comprendre les descriptions ci-dessus dans leur sens le plus large, leur énumération n'étant pas limitative. L'objet social inclura toute opération ou toute convention conclue par la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraires aux objets énumérés auparavant.

Conformément à la Loi sur la Titrisation, le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société. Dans un tel cas, les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs acquis au nom de ce compartiment et de tels actifs répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment. De plus, chaque compartiment est traité comme une entité à part et l'actionnaire d'un compartiment n'est pas en mesure de demander la conversion de ses actions en actions relatifs à un autre compartiment.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Chapitre III. - Obligations, Titres obligataires et Autres titres représentatifs d'une dette

Art. 8. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV. - Gérance, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, à la condition que dans le cas où les Gérants sont divisés en Gérant de Classe A et Gérant de Classe B, un tel quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, à la condition que, dans le cas où les Gérants sont définis comme des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B fasse partie de la majorité des votes. En cas de parité des votes, le Président, le cas échéant, a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par le Président du Conseil de Gérance ou par un Gérant de Classe A, le cas échéant, ou par le Secrétaire, le cas échéant, ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition,

nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 17. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant agréé nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée chaque 1^{er} lundi du mois de juin de chaque année, à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 22. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 26. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VIII. - Recours limites, Non pétition

Art. 28. Recours Limités. Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société ou de tout autre créancier de la Société sont limitées aux actifs de celle-ci.

Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société en rapport avec un compartiment déterminé ou de tout autre créancier dont la revendication est survenue en relation avec un tel compartiment sont limitées aux actifs du compartiment considéré.

Art. 29. Non Pétition. Aucun détenteur de titres émis par la Société ou tout autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont en relation avec un compartiment spécifique) ne pourra saisir un quelconque actif de la Société, instituer ou consentir à la mise en faillite, à l'insolvabilité, à la gestion contrôlée, au sursis de paiement, à un concordat, un moratoire ou tout autre procédure similaire, sauf si la loi en dispose autrement.

Chapitre IX. - Compartiments

Art. 30. Création de Compartiments. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, selon le cas, pourra établir un ou plusieurs compartiments pouvant se distinguer par la nature des risques ou des actifs acquis, par les conditions particulières des émissions de titres se rapportant auxdits compartiments ou par d'autres caractéristiques distinctives.

Les termes et conditions des valeurs mobilières émises ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment seront déterminés par le Gérant ou le Conseil de Gérance selon le cas, ou par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque détenteur de valeurs mobilières se rapportant à un compartiment spécifique sera considéré comme adhérant pleinement et comme étant lié par les termes applicables à ces titres (ainsi que par les Statuts), en souscrivant à ces titres.

Concernant un compartiment, la Société pourra, émettre un ou plusieurs types de valeurs mobilières et pourra conclure tout type de convention se rapportant auxdits titres, dans le but de titriser les actifs attribuables ou affectés audit compartiment.

Art. 31. Séparation des Compartiments.

Chaque compartiment correspondra à une partie distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société, et (i) les droits des investisseurs d'un compartiment se limiteront aux actifs dudit compartiment et (ii) les actifs d'un compartiment seront exclusivement affectés au désintéressement des droits des créanciers ou des investisseurs dont les prétentions seront nées lors de la constitution, de l'exploitation ou de la liquidation de ce compartiment. Dans les rapports entre les différents investisseurs, chaque compartiment est considéré comme une entité distincte.

Sous réserve des droits ou restrictions spécifiques attachés aux titres, si un compartiment est liquidé, ses actifs seront affectés conformément à l'ordre des paiements tel qu'établi aux conditions applicables auxdits titres.

Si les actifs nets réalisés pour un compartiment sont insuffisants pour régler les montants exigibles correspondant à des titres émis par un compartiment en entier, les détenteurs de valeurs mobilières concernées n'auront aucune créance à l'égard de la Société, de tout autre compartiment ou à l'égard d'autres actifs de la Société concernant ce déficit.

Sauf si le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance en décide autrement, les frais, coûts, dépenses, et autres dettes encourus au nom de la Société dans son ensemble, relèveront des dettes générales de la Société et ne seront pas, à moins que les conditions n'en disposent autrement, exigibles des actifs d'un compartiment.

Art. 32. Registres Comptables des Compartiments. Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance établira et conservera des registres comptables distincts pour chaque compartiment de la Société dans le but d'établir les droits des investisseurs pour chaque compartiment, lesdits registres constituant la preuve des droits, sauf à établir une erreur manifeste.

Dans l'hypothèse où un actif ou une dette de la Société ne pourrait pas être considéré comme imputable à un compartiment particulier, ce bien ou cette dette sera affecté à l'ensemble des compartiments au prorata de la valeur totale des titres émis par lesdits compartiments ou d'une quelconque autre manière valablement déterminée par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance agissant en toute bonne foi, étant précisé que ces dettes devront, sauf accord contraire avec les créanciers, lier la Société dans son ensemble.

Les comptes cumulés de la Société, incluant tous les compartiments, seront exprimés en euro. Les devises de référence des compartiments ne doivent pas être les mêmes.

Les bénéfices accumulés par la Société concernant un compartiment constitueront un engagement immédiat et irrévocable, ils seront comptabilisés conformément et ce sans tenir compte de la date réelle de paiement des dividendes, des montants de remboursement aux détenteurs ou de la comptabilisation desdits bénéfices sur un compte de réserve.

Art. 33. Liquidation des compartiments. Sauf mention contraire figurant aux conditions des valeurs mobilières liées à un compartiment, le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra, à tout moment, liquider n'importe lequel des compartiments. La liquidation d'un compartiment n'affectera pas le statut d'un autre compartiment ni de la Société en général.

Chapitre X. - Loi applicable

Art. 34. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ainsi que par la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Frédéric NOËL, préqualifié, deux mille cinq cents parts sociales,	2.500
2) Monsieur Romain WAGNER, préqualifié, deux mille cinq cents parts sociales,	2.500
3) Monsieur Roland DE CILLIA, préqualifié, deux mille cinq cents parts sociales,	2.500
4) Monsieur Jeannot DIDERRICH, préqualifié, deux mille cinq cents parts sociales,	2.500
5) Madame Nathalie PRIEUR, préqualifiée, deux mille cinq cents parts sociales,	2.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales,	12.500

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
2. Le nombre des gérants est fixé à cinq (4).
3. Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Frédéric NOËL, avocat, né à Algrange (France), le 13 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1 avenue de la Gare;
 - Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon; et
 - Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

29946

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. NOËL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013522/401.

(130016321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Immobilière Mühlenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 48.463.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2012

«Sixième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018:

Conseil d'administration:

1. Monsieur Roland Jean Pierre Henri KUHN, demeurant à L-2630 Luxembourg 148, route de Trèves,
2. Monsieur David WEIS, demeurant à L-2121 Luxembourg, 125, Val des Bons Malades,
3. Monsieur Marc GIORGETTI, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg.

Administrateur-délégué:

Monsieur Roland Jean Pierre Henri KUHN, préqualifié.

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans, en remplacement de SOFINTER GESTION Sàrl, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018:

Monsieur Norbert OHLES, demeurant professionnellement au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Roland KUHN / Marc GIORGETTI / David WEIS

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013017071/25.

(130020568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

—
Le siège social de:

- l'Associé, INNOVA/5 L.P., a changé et est à présent au Green Street, Lime Grove House, JE1 2ST St. Helier, Jersey
- l'Associé, Friends of Innova/5 L.P., a changé et est à présent au 190, Elgin Avenue, George Town, KYI-9005 Grand Cayman, îles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017074/14.

(130020172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

ICI Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2518 Luxembourg, 30, rue Schetzel.

R.C.S. Luxembourg B 83.371.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 janvier 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 24 janvier 2013;

Relation: EAC/2013/1091, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

de transférer le siège social de ladite de société du 3A, rue G. Kroll L-1882 Luxembourg au 30, rue Schetzel L-2518 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pétange, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017062/15.

(130020468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Investment Grade Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.462.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,

- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Investment Grade Europe S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013017058/18.

(130020610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.462.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Marta Kozinska, en tant que gérante de la Société et de nommer M. Jorrit Crompvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- M. Michael Chidiac;

- M. Ramon van Heusden;

- Mme Fatihawagner;

- M. Jorrit Crompvoets.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2013017059/19.

(130020541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Gemalog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.938.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 31 décembre 2012

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société GEMALOG SA avec effet au 30 décembre 2012 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 15-17, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Le Comitium International SA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013017029/17.

(130020652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

IILM Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.665.

Par la présente, nous portons à votre connaissance le fait que l'Administrateur a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet à compter du 18 janvier 2013.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Damien Nussbaum.

Référence de publication: 2013017067/11.

(130020337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

IILM Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.665.

Par la présente, nous portons à votre connaissance le fait que l'Administrateur a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet à compter du 18 janvier 2013.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Peter Diehl.

Référence de publication: 2013017066/11.

(130020337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

IEN Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.774.

Le siège social de l'Associé, INNOVAS/ L.P., a changé et est à présent au Green Street, Lime Grove House, JE1 2ST St. Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017063/12.

(130020035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

International Oil Products, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.630.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son administrateur-délégué Madame Marie-Rose HARTMAN domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.073.

La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son administrateur-délégué Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

Les mandats des administrateurs prendront fin los de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013017082/20.

(130019897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

International Islamic Liquidity Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.679.

—
Par la présente, nous portons à votre connaissance le fait que l'Administrateur a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet à compter du 18 janvier 2013.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Damien Nussbaum.

Référence de publication: 2013017081/11.

(130020338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

International Islamic Liquidity Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.679.

—
Par la présente, nous portons à votre connaissance le fait que l'Administrateur a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet à compter du 18 janvier 2013.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Peter Diehl.

Référence de publication: 2013017080/11.

(130020338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

IHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 168.727.

—
Le siège social de l'Associé, INNOVA5/ L.P., a changé et est à présent au Green Street, Lime Grove House, JE1 2ST St. Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017064/12.

(130020026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Marquesa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 36.198.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 novembre 2011 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

Monsieur Gerhard NELLINGER, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue.

Monsieur Raymond GATTO, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare.

Commissaire aux comptes

Madame Claudine VAN HAL, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'École.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016 sur l'exercice au 31.12.2015.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013017138/20.

(130020458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.558.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06 Février 2012.

Référence de publication: 2013019402/10.

(130023063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

LBC Vesta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.611.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06 Février 2012.

Référence de publication: 2013019403/10.

(130023062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06 Février 2012.

Référence de publication: 2013019404/10.

(130023064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Livingston s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.425.

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion de la gérance du 28 janvier 2013

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L- 7535 Mersch

Mersch, le 28 janvier 2013.

Nico AREND

Associé-gérant

Référence de publication: 2013019407/12.

(130023230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Interfab SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERFAB SPF S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013019356/12.

(130022928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

International Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 32.132.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019358/10.

(130023448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

International Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 32.132.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019359/10.

(130023449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

International Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 32.132.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019360/10.

(130023450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

International Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 32.132.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019357/10.

(130023447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

ID Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 68.546.

Les administrateurs, Madame Carole Cahen et Monsieur Claude Cahen, Monsieur Jean-Marc Borel, administrateur-délégué, tous demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes, la Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l., ayant son siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, déposent leurs mandats avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2013019337/14.

(130022917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

New Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.425.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial n°115/13 rendu en date du 24 janvier 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée New Wind S.à.r.l. avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, dénoncé en date du 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Maître Admir PUCURICA

Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2013017524/13.

(130020876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Master Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.378.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial n° 115/13 rendu en date du 24 janvier 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée Master Car S.à.r.l. avec siège social à L-1420 Luxembourg, 252, Avenue Gaston Diderich, de fait inconnu à cette adresse.

Pour extrait conforme

Maître Admir PUCURICA

Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2013017523/14.

(130020870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.
